

A2MIMMO

Société à responsabilité limitée unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 avenue de la Côte Bleue
13960 SAUSSET LES PINS
492 556 923 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 juillet,
A 14 heures,

La Société RGD CONSEILS, SAS au capital de 60 000 euros, ayant son siège social 61 chemin du Vallon de L'Oriol - 13007 MARSEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 789 245 693 RCS MARSEILLE, représentée par Monsieur Gérard AUBANEL en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A2MIMMO,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,
A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts corrélative à une cession de parts sociales,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Modification corrélative des statuts suite au remplacement du gérant
- Fixation de la rémunération du gérant
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Après avoir rappelé les termes d'un acte sous signature privée signé en date du 23 juillet 2026, au siège social, portant cession par Madame Michèle CAMBIAGGI, Associée Unique, à la Société RGD CONSEILS de cent parts sociales lui appartenant dans la Société, l'Associé Unique décide de remplacer les articles 8 et 9 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 8 – Apports

La somme de 1 000 euros (mille euros) a été apportée au titre du capital social et a été déposée le 28 septembre 2006 à la Société Marseillaise de Crédit, agence de Sausset les Pins, à un compte bancaire ouvert au nom de la société en formation.

Total des apports formant le capital social.....1 000 euros

La clause relative à la situation du conjoint de l'apporteur est supprimée.

ARTICLE 9 – Capital social

Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).

Il est divisé en 100 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées et attribuées en totalité à la Société RGD CONSEILS.

Le dernier alinéa de l'article est supprimé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Madame Michèle CAMBIAGGI de ses fonctions de gérant, décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Guillaume AUBANEL
demeurant 5 rue Joannon Marcel Provence - 13100 AIX EN PROVENCE

Monsieur Guillaume AUBANEL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Guillaume AUBANEL déclaré qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

TROISIEME DECISION

Suite à la nomination d'un nouveau gérant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 7 – Gérance

Monsieur Guillaume AUBANEL exerce la gérance de la société sans limitation de durée.

La gérance exercera ses fonctions dans les conditions prévues au titre III des présents statuts.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide que Monsieur Guillaume AUBANEL ne percevra aucune rémunération mais il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
SAS RGD CONSEILS



Madame Michèle CAMBIAGGI

20 Chemin des Crêtes
13960 Sausset les Pins

A2MIMMO

9 avenue de la côte bleue
13960 SAUSSET-LES-PINS

Le 23/07/2026

Lettre remise en mains propres

Messieurs

Je vous informe de ma démission de mes fonctions de gérante de la société A2MIMMO, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 9 avenue de la côte bleue 13960 SAUSSET-LES-PINS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 492 556 923 (la « Société »), avec effet ce jour à l'issue de la cession de l'intégralité des titres que je détiens dans la Société.

Par dérogation aux dispositions des statuts de la Société, cette démission prendra effet à compter du 23/07/2026. La collectivité des associés aura donc à statuer à la majorité ordinaire sur la dispense de mon préavis.

Je déclare que je suis remplie de tous mes droits au titre de ce mandat, que la Société ne m'est redevable d'aucune rémunération, somme ou indemnité de quelque nature que ce soit au titre de l'exécution ou de la cessation de mon mandat et n'avoir aucune réclamation à formuler, à quelque titre que ce soit, à la Société au titre dudit mandat, et déclare renoncer à tous recours, poursuites ou réclamations envers la Société ou ses associés au titre de la cessation de mes fonctions de gérante.

A compter du 23/07/2026, je m'engage à ne plus faire usage de mon pouvoir de signature et de représentation de la Société ni de tous pouvoirs qui m'ont été précédemment accordés relativement aux comptes bancaires de la Société, et à mettre fin à toutes procurations qui m'ont été accordées afin d'agir au nom et pour le compte de la Société.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder, à compter du 23/07/2026 et dans les meilleurs délais, aux publicités et formalités requises consécutivement à ma démission.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées

Madame Michèle CAMBIAGGI

Signé par :

A2CEB6D099034DB...